AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0087
FR0000130007-FS0022

11 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2016, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir 20 745 488 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 0,73% du capital et 0,72% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'un apport à l'offre publique d'échange d'actions ALCATEL LUCENT initiée par Nokia.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 849 771 315 actions représentant 2 895 298 485 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.